Procès-Verbal du Conseil général du 11 juin 2020

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

Le Président demande à l'assemblée de se lever et de faire une minute de silence en mémoire de Mme Marlyse Schwab qui nous a quittés en ce début d'année.

Il souhaite également faire part de 2 naissances au village depuis le dernier Conseil. Il s'agit d' Emma Cuhat, née le 9 janvier 2020 et de Louis Massoud, né le 30 avril 2020.

1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Diane Raemy passe à l'appel des membres : 40 personnes répondent à l'énoncé de leur nom, 9 personnes sont excusées et il est constaté 6 absents (**annexe 1**).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

Il n'a pas de nouvelle assermentation lors de ce Conseil.

Le Conseil compte donc toujours 55 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Nominations statutaires
5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
6. Préavis 01/20 :« La gestion et les comptes durant l'année 2019 »
7. Rapport de la commission de gestion
8. Préavis 02/20 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2021 »
9. Rapport de la commission de gestion
10. Préavis 03/20 : « Révision du plan général d'affectation (PGA) communal »

11. Rapport de la commission de gestion
12. Préavis 04/20 : « Assainissement de la chaudière du bâtiment communal »
13. Rapport de la commission permanente
14. Rapport de la commission de gestion
15. Divers et propositions individuelles

Personne ne souhaitant apporter de modifications, l'ordre du jour est accepté tel quel par l'assemblée à l'unanimité.

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019 n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

4. Nominations statutaires

L'article 8 du règlement du Conseil général dit que le Conseil nomme chaque année :

- un Président
- un ou deux vice-Présidents
- deux scrutateurs et deux suppléants

Et l'article 9 du règlement du Conseil général dit que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Selon l'article 33, les membres de la commission de gestion et des finances sont désignés pour la durée de la législature, alors que les autres commissions du Conseil sont nommées pour une durée d'une année (article 34). Du moment qu'il n'y a pas eu de démission, et selon le même principe que précédemment, les différentes commissions seront réélues tacitement.

La secrétaire est également élue pour la durée de la législature et peut être choisie en dehors du Conseil.

Après explication de ces quelques articles du règlement du Conseil général, le Président Pascal Jaggi annonce qu'il n'y a pas de démission et demande si quelqu'un est intéressé par l'un de ces postes.

Comme ce n'est pas le cas, le bureau du Conseil ainsi que les différentes commissions sont réélus tacitement.

5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Protection civile :

- Eaux : Au niveau de la qualité et de la quantité d'eau, il n y a rien à signaler, tout fonctionne très bien.

  Par contre, il y a des changements au niveau des analyses. Jusqu'à fin 2019, c'était le canton qui se chargeait des analyses 3 fois par année. A partir de maintenant, ce sera un laboratoire privé qui fera les analyses d'eau, avec la même fréquence. De plus cette année, une analyse des pesticides est demandée. Cette analyse, d'un coût de CHF 3'000.-, sera unique si les valeurs sont aux normes. Nous allons donc passer d'un tarif de CHF 1'100.- lorsque les analyses étaient effectuées par la canton à un tarif de CHF 6'300.- pour des analyses effectuées par un laboratoire privé, analyse des pesticides comprises.

- Epuration : Le projet de régionalisation EHVV (Epuration Haute Venoge-Veyron) est à l'arrêt, suite au refus de la demande de crédit d'étude pour le projet par le Conseil général de la commune de Pompaples. Le préavis sera représenté en votation le 24 juin au Conseil général de la commune de Pompaples.

- STEP : Il y a eu un problème de colmatage du dégrilleur, surtout par des lingettes sèches et humides, qui n'ont rien à faire dans les toilettes. C'est M. Nicolas Guerry qui a dû mettre la main à la pâte pour tout remettre en état.

- Pompiers : Vu la situation actuelle, tous les exercices ont été arrêtés ce printemps et vont redémarrer au mois de septembre. Jusqu'à maintenant, les DAP (Détachement d'Appui) avaient la possibilité de rester indépendants et n'étaient pas rattachés à un centre DPS (Détachement Premier Secours), La Sarraz, L'Isle et Penthalaz, pour notre région. Un sondage a été envoyé récemment pour demander vers quel centre Chevilly souhaitait se diriger. A plus ou moins long terme, un rapprochement avec La Sarraz ou L'Isle semble inévitable.

- Protection civile : La peinture du local pompiers, prévue ce printemps, a été repoussée à cet été au vu de la situation.

M. Olivier Ray : Domaines, Forêts et Ecoles :

- Forêts : Les forêts ont été tranquilles pendant l'épidémie du COVID

- Ecoles : Au vu de la situation pandémique compliquée, tout c'est bien passé. D'énormes efforts ont été fournis pour mettre en place des moyens informatiques, qui n'existaient pas, pour maintenir les cours à distance. Pour la reprise, tout a été fait pour mettre en place les recommandations de l'OFSP.

  Il y a un changement au niveau des bâtiments. Ceux-ci deviennent propriétés de l'ASI7, moyennant le versement d'un loyer annuelle à la commune de La Sarraz. Les terrains restent propriété de la commune de La Sarraz, avec un droit de superficie durant 60 ans pour l'ASI7. L'ASI7 s'occupe dorénavant de l'entretien de tous les bâtiments.

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions, Parcs et Promenades et Eclairage public :

- Bâtiments : Le bâtiment de « L'Ancien Abattoir » est en cours de finition .

  Le remplacement du chauffage du bâtiment communal, vieux de 20 ans, fait l'objet d'un préavis municipal.

- Police des constructions : Quelques chantiers de construction sont en cours, notamment une mise à l'enquête, chez M. et Mme Paccard, qui va prendre fin dans quelques jours.

  Les travaux de mise en route du PGA communal (Plan Général d'Affectation) sont en cours et ceci fait également l'objet d'un préavis municipal.

  La mise en consultation cantonal de la partie construction de la LCAT (Loi Cantonale sur l'Aménagement du Territoire) est terminée et il n'y a pas de remarque pour le moment.

- Parcs et Promenades : La couche de copeaux a été refaite à la place de jeux.

- Cimetière : Il y a toujours un travail de suivi qui est fait, tel que taille des arbustes, entretien, nettoyage....

- Eclairage public : L'installation des LED est terminée et la Municipalité est donc dans l'attente du cycle complet de la première année pour pouvoir analyser la facture de l'électricité.

  M. Yannick Liniger demande si la phase d'observation au niveau de l'intensité des LED est toujours en cours et s'il y aura encore certaines modifications. Il fait remarquer que l'intensité de la lumière est assez puissante à la rue de la résinée.

  M. Stéphane Ecuyer dit qu'officiellement aucune remarque, observation ou plainte formelle n'est remontée à ce jour jusqu'à la Municipalité, mais que c'est toujours ouvert.

- Tine de Conflens : La passerelle actuelle va être remplacée par une passerelle en bois qui sera fabriquée et mise en place par le centre de formation forestière cet automne, si tout va bien. L'ancienne passerelle en béton sera démontée, au printemps prochain, par les bons soins de la PC.

M. Christian Walther : Déchets, Routes et Chemins et Affaires sociales :

- Routes : Un fossé a été réhabilité sur le bord de la route de Cuarnens, ceci afin d'améliorer l'évacuation de l'eau sur la route en cas de fortes pluies.

  La canalisation d'eau claire depuis la petite fontaine en direction du village a été, non sans difficulté, nettoyée de son calcaire.

  Il y a des failles d'environ 1cm en travers des routes centrales du village. Ce type de failles par l'action de l'eau et du gel peut lever et casser le goudron. Une des interventions possibles est d'injecter du bitume pour colmater les brèches.

- Déchets : Il y a eu une augmentation des déchets durant la période de semi-confinement due au COVID et notamment des déchets verts dans les poubelles.

- Social : Il y a eu bien sûr une baisse d'activité dans l'accueil de jour durant cette période, mais il y aura tout de même une répercussion pour les frais structurel de l'AJERCO (Accueil de Jour Réseau Enfance Cossonay et région) et de l'ASPMAD (Association pour la promotion de la Santé, la Prévention et le Maintien A Domicile).

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Finances :

- Il y a eu un changement de secrétaire au niveau du bureau communal. Mme Gabriel Briand a remplacé Mme Céline Liniger. Tout s'est très bien passé à la passation des pouvoirs.

- Au niveau du personnel, M. Cyrille Gavin souhaite quitter son poste d'employé communal fin juillet. Une offre d'emploi pour trouver un nouvel employé a donc été lancée.
- L'inauguration du nouveau centre culturel sera fait dès que les conditions le permettront.
- A La Tine de Conflens, la commune de La Sarraz s'est occupée de tous les travaux permettant l'accès aux chutes. La commune de Chevilly a pris en charge les travaux de la passerelle. Ce lieu touristique, très fréquenté, pose des problèmes de parcage et surtout de sécurité, notamment au bord de la route cantonale. Une discussion est prévue avec toutes les personnes concernées pour trouver une solution.
- M. le Syndic tient à remercier toutes les personnes qui se sont dévouées et ont proposé leur aide durant la période du COVID.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

- M. le Président propose de passer directement à la lecture des préavis.

6. Préavis 01/20 « La gestion et les comptes durant l'année 2019 »

M. Jean-François Braissant, Syndic, fait tout d'abord la lecture du rapport de gestion 2019 (**annexe 2**) qui nous donne un aperçu des projets et réalisations passées et à venir, avant de nous lire le préavis 01/20 (**annexe 3**).

Les comptes 2019 se clôturent avec un excédent de revenus de CHF 2'255.52.

Le Syndic demande s'il y a des questions sur les comptes, reçus en annexes par tous les conseillers (**annexes 4 et 5**).

M. Jean-Luc Guerry a été interpellé par le montant important de CHF 1'200.- pour remplacer des serrures et demande de quoi il s'agit.

M. Olivier Ray lui répond qu'il n'y avait pas une seule mais une dizaine de cylindres à changer, d'où le prix.

Comme il n'y a pas d'autre question, le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission de gestion.

Pour information, le fond Marguerite Lugeon (**annexe 6**), destiné à financer les activités extrascolaires des enfants de Chevilly jusqu'à 18 ans révolus, a été débité de CHF 16'660.15 et crédité d'un intérêt de 1% versé par la commune, à savoir de CHF 1'721.90 Le compte passe ainsi à CHF 173'915.55.

7. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, s'est réunie en date du 18 mai 2020 pour examiner les comptes de l'année 2019 (**annexe 7**), en présence de Mme la boursière, de M. le Syndic et de l'ensemble de MM. les municipaux, qui ont commenté les comptes et répondu aimablement aux questions posées.

Les comptes 2019 bouclent avec un résultat positif de CHF 2'255.52 avec un total de CHF 45'991.- d'amortissements extraordinaires. Le résultat 2019 peut être qualifié de réjouissant, mais il faut toutefois éviter tout excès d'optimisme pour les raisons suivantes : premièrement, le résultat 2019 est influencé directement par des recettes fiscales extraordinaires sur les revenus et la fortune et deuxièmement, il y aura certainement, ces prochaines années, un impact sur le coût de la facture sociale et sur la charge liée à la péréquation , en raison de la crise du COVID-19.

La commission recommande au Conseil général d'approuver les comptes qui lui sont présentés en acceptant le préavis municipal 01/2020, de donner décharge à la boursière pour son travail, ainsi qu'à la Municipalité pour sa gestion.

L'assemblée approuve les comptes 2020 tels que présentés, à main levée et à l'unanimité.

8. Préavis 02/20 « Arrêté d'imposition pour l'année 2021»

Le Syndic fait la lecture du préavis sur l'arrêté d'imposition (**annexe 8 et 9**).

La Municipalité propose de réduire, pour 2021, le taux d'impôt sur le revenu et la fortune de 1.5 points. Le taux communal passera de 74% à 72.5%.

L'impôt foncier est maintenu à 1‰ ; les autres taxes, impôts et droits demeurent inchangés.

9. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, s'est réunie en date du 18 mai 2020 pour examiner l'Arrêté d'imposition pour l'année 2021 (**annexe 10**).

La commission souligne que la réduction de taux proposée compense l'augmentation de 1.5% du taux cantonal, appliquée dès 2020, en lien avec la reprise par le canton des charges de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile).

La commission propose d'accepter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2021, selon le préavis 02/20.

Le Président Pascal Jaggi demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de l'arrêté d'imposition.

Comme ce n'est pas le cas, le Président procède à la votation.

Le préavis 02/20 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

10. Préavis 03/20 : « Révision du plan général d'affectation (PGA) communal ».

M. Stéphane Ecuyer, municipal, nous lit le préavis 03/20 (**annexe 11**) qui demande un crédit de CHF 30'000.- permettant la révision du plan général d'affectation (PGA) communal.

La discussion est ouverte :

M. Yves Kübler demande si les honoraires du bureau en aménagement du territoire prévoient la révision du plan en cas de refus par le canton.

M. Jean-François Braissant lui répond que le budget est prévu pour une étude. Un 2ème budget sera nécessaire pour une autre étude en cas de refus par le canton.

M. Olivier Ray ajoute que s'il n'y a pas d'erreur, mais que le canton a simplement un autre regard sur le village, on ne peut pas tenir rigueur au bureau qui a fait l'étude.

M. Julien Wegmüller souhaite savoir de quand date le dernier PGA.

M. Stéphane Ecuyer explique que la base date de 1983 et qu'il y a eu une révision en 1994. Nous sommes tenus par la LAT de faire une révision.

M. Marc Grisel note que la commune de Chevilly peut accueillir un maximum de 95 nouveaux habitants sur la période allant du 31.12.2015 au 31.12.2036 et aimerait savoir à combien de nouveaux habitants nous en sommes aujourd'hui.

M. Stéphane Ecuyer lui répond que nous pouvons accueillir jusqu'à 331 habitants, au maximum, d'ici à 2036 et que nous en sommes à 314 habitants aujourd'hui.

Mme Isabelle Jendly demande ce que l'on est censé faire si la limite de population admise est atteinte. Est-ce que l'on doit interdire aux habitants de faire des enfants 😉 ?

M. Stéphane Ecuyer explique que c'est là toute la problématique du canton. Le canton de Vaud est le seul en Suisse à faire le calcul de réserve à bâtir en termes de population au lieu de m^2, bien que l'un des bust de la LAT soit de densifier la population. Cette règle du maximum d'habitants supplémentaires sur 15 ans risque de bloquer certains projets.

M. Maël Sauter fait remarquer que la révision du PGA est obligatoire et se demande ce qu'il se passerait si le Conseil général refusait le financement et surtout pourquoi le Conseil doit voter un budget qu'il n'a finalement pas le droit de refuser.

M. Stéphane Ecuyer explique que si le Conseil refuse le financement, la Municipalité se retrouve au point de départ. Comme il s'agit d'un projet extraordinaire, le budget doit être passé en votation devant le Conseil.

M. Yannick Liniger demande ce que signifie « offre la plus intéressante » et quels sont les critères déterminants pour le choix de l'adjudication de cette révision.

M. Stéphane Ecuyer lui répond que la Municipalité a fixé des objectifs à atteindre et que sur cette base, les différents bureaux ont fait des offres. Les prestations offertes par les 4 bureaux qui ont répondu étaient sensiblement les mêmes. Le choix a été fait selon le prix, mais également sur le résultat d'une discussion avec le bureau, pour voir s'il était possible de s'accorder sur la manière de travailler.

M. Yannick Liniger souhaite savoir combien d'heures de travail représente les CHF 27'000.- et combien de temps va durer le mandat.

M. Stéphane Ecuyer explique que cela représente environ 120 heures de travail et que le mandat devrait courir jusqu'à fin 2021.

11. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, s'est réunie en date du 18 mai 2020 pour examiner le préavis 03/20 **(annexe 12)**.

Etant donné que la révision du plan d'affectation est pour la commune une contrainte à laquelle elle ne peut échapper et que la commission a reçu des réponses claires quant au choix du mandataire pour cette révision, la commission recommande à l'assemblée d'approuver le préavis 03/20, notamment en ce qui concerne l'éventuel financement de la dépense par recours à un emprunt et la durée d'amortissement de l'investissement.

Le préavis 03/20 est accepté à la majorité avec 1 abstention.

12. Préavis 04/20 : « Assainissement de la chaudière du bâtiment communal ».

M. Olivier Ray, municipal, lit le préavis 04/20 **(annexe 13)** qui demande un crédit de CHF 27'000.- permettant l'assainissement de la production de chaleur installée rue du collège 2.

La chaudière à mazout, pour la production de chaleur pour la salle communale et pour l'immeuble rue du collège 2, a été mise en service en 2000. Par sa lettre du 6 août 2019, la Direction de l'Environnement (DGE) impose à la commune de changer la chaudière à mazout qui ne correspond plus aux normes et exigences actuelles.

Après étude de plusieurs types de production de chaleur, la Municipalité propose de remplacer l'installation actuelle par une chaudière à mazout à condensation.

Après un début de discussion intense avec de nombreuses questions, le Président Pascal Jaggi propose d'écouter les rapports de la commission permanente et de la commission de gestion avant de reprendre la discussion. Ces rapports permettront certainement d'éclaircir certains points.

13. Rapport de la commission permanente

En date du 20 mai 2020, la commission permanente, représentée par MM. Bertrand Raemy et Jean-Luc Simond, a rencontré la Municipalité, représentée par M. Jean-François Braissant Syndic, ainsi que MM. Olivier Ray et Stéphane Ecuyer, municipaux.

Lors de cette séance, la commission a demandé à la Municipalité de faire réaliser un CECB+ (certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour les immeubles concernés, dans le but de déterminer leur étiquette énergétique. Cette démarche est obligatoire lorsqu'on souhaite remplacer une installation de chauffage par une nouvelle installation fonctionnant au gaz, au mazout ou au charbon.

La commission au complet s'est réunie en date du 28 mai pour étudier le préavis de la Municipalité et il en ressort qu'en l'absence d'une étude plus poussée, elle ne peut se prononcer (**annexe 14**).

La commission permanente recommande donc aux membres du Conseil de refuser le préavis 04/20 tel que présenté et de demander à la Municipalité une étude complète décrivant les mesures d'assainissement énergétique envisageables, et de considérer toutes les sources d'énergie possibles, en incluant également un système photovoltaïque sur le toit de la grande salle.

14. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, s'est réunie en date du 18 mai 2020 pour examiner le préavis 04/20 (**annexe 15**).

Tout en étant conscient que la solution retenue n'est sous certains angles, notamment écologiques, pas la plus optimale, la majorité de la commission de gestion appuie la demande de la Municipalité et recommande à l'Assemblée d'accepter le préavis 04/20 tel que proposé.

La discussion est maintenant ouverte :

M. Maël Sauter note que la DGE (Direction Générale de l'Environnement) nous impose de changer la chaudière. Il demande si la DGE peut imposer un changement de système de chauffage plus écologique dans 5-10 ans.

M. Olivier Ray répond par la négative, car il s'agit d'un assainissement et non pas d'un bâtiment neuf.

M. Philippe Vietti-Violi comprend le choix d'un moyen de chauffage bon marché, mais regrette que la commune ne montre pas l'exemple en matière d'économie d'énergie. Il demande s'il ne serait pas possible d'adjoindre un système de capteurs solaires pour le chauffage de l'eau.

M. Olivier Ray lui répond que les locataires ont des chauffe-eaux électriques indépendants et que l'eau chaude n'est donc pas produite par la chaudière actuelle. Cette solution n'a pas été envisagée.

M. Jean-François Braissant ajoute que les chiffres ont incité la Municipalité à rester dans la simplicité, mais que si le Conseil le désire, d'autres options peuvent être étudiées.

M. Stéphane Oulevay demande de quelle sorte de citerne à mazout il s'agit.

M. Olivier Ray lui répond qu'il s'agit d'une citerne enterrée aux normes, révisée il y a 2 ans.

Mme Valérie Schupbach suggère de faire le choix d'une chaudière pouvant être modifiée dans le futur à moindre coût, pour pouvoir lui adjoindre par exemple des panneaux photovoltaïques ou d'autres systèmes.

M. Julien Wegmüller relève que la différence de coût est considérable entre le chauffage à mazout et le chauffage à pellets, mais qu'il faut tout de même tenir compte qu'il y a un coût d'investissement pour la création d'un local chaufferie pour les pellets qu'il n y a pas pour le mazout. La différence de prix entre les 2 systèmes n'est donc pas si importante en définitif.

M. Jean-François Braissant lui répond que l'investissement supplémentaire ne va pas amener une économie au niveau du résultat.

M. Alec Brechon demande si le changement de chaudière est bien une première étape provisoire qui sera suivie par une isolation de l'enveloppe thermique comme deuxième étape.

M. Jean-François Braissant explique qu'une étude est en cours pour savoir dans quel état se trouve le bâtiment. L'isolation du toit serait une des étapes à faire, ainsi que le contrôle de l'isolation du bâtiment, faite lors de la construction du complexe. Le but est d'y aller étape par étape.

M. Philippe Vietti-Violi demande quel est le délais de remplacement de la chaudière demandé par la DGE.

M. Stéphane Ecuyer répond que le délais est au 31.12.2020. M. le Syndic ajoute qu'un prolongement peut être possible en 2021.

Mme Céline Epars fait remarquer qu'une consommation de 6'000 L de mazout correspond à 15 tonnes de CO2, ce qui équivaut à 15 vols aller-retour New-York-Paris. Elle ajoute que l'argent qui servirait à payer le mazout irait à l'étranger, ce qui ne serait pas le cas avec l'achat de pellets suisses.

Mme Céline Epars dépose une motion d'ordre (**annexe 16**), sur la base de l'article 67 du règlement du Conseil général qui « demande à notre Municipalité de revoir son projet pour proposer une solution réfléchie plus globalement et durable, incluant notamment une réflexion sur l'isolation du bâtiment et son autonomie énergétique ».

Pour pouvoir être mise en discussion et soumise au vote, la motion doit être appuyée par cinq membres (article 67), ce qui est le cas.

M. Maël Sauter souhaite savoir quel est le risque de péjorer d'autres projets importants, comme par exemple le réseau d'eau et épuration, si un investissement important est fait dans l'assainissement du chauffage.

M. Jean-François Braissant lui répond que l'eau et l'épuration sont financées directement par les taxes et ne sont donc pas concernées par les investissements de la commune. Par contre la réfection du toit de l'église, ainsi que d'autres projets pourraient être reportés, faute de moyens pour les financer.

M. Stéphane Oulevay fait remarquer que si l'installeur chauffagiste avait proposé de faire un CECB (Certificat Energétique Cantonal du Bâtiment), cela aurait grandement facilité la discussion. Le projet avec le système à condensation mazout aurait peut-être ainsi passé .

M. Olivier Ray n'est pas sûr que le CECB aurait facilité la discussion, qui se situe plus sur un plan écologique qu'économique.

M. Jean-Luc Simond précise encore que la commission permanente ne demande pas d'exclure le mazout mais plutôt d'avoir un dossier plus complet pour pouvoir prendre une décision.

La motion d'ordre est soumise au vote et est approuvée à la majorité, avec 3 « non » et 8 abstentions.

Le préavis 04/20 n'est donc pas soumis au vote et la Municipalité est priée de revoir le projet pour le soumettre à un prochain Conseil général.

15. Divers et propositions individuelles

Mme Isabelle Jendly souhaite savoir s'il y a des discussions en cours avec la commune de La Sarraz pour trouver une solution de parcage pour la Tine.

M. Jean-François Braissant explique que La Sarraz met le parking de la cantine à disposition des personnes qui souhaitent visiter la Tine. Le seul souci étant qu'il faut marcher !

M. Alec Brechon explique que, étant lui-même intervenu quelquefois, la situation est réellement dangereuse à cet endroit et que les panneaux « interdiction de parquer » ne vont pas régler le problème. Bien qu'un parking soit mis à disposition, il n'y a aucune indication à la Tine pour signaler que l'on peut parquer à la cantine de La Sarraz. Il peut être judicieux de prendre contact avec l'office du tourisme pour avoir une signalétique claire.

M. Jean-François répond que les contacts sont pris, avec notamment l'ARCAM (Association de la Région Cossonay, Aubonne, Morges) qui a initié le projet et qui connaît la problématique. La question a été posée de savoir s'il était possible d'intervenir, soit sur les réseaux sociaux, soit sur différentes radios, pour bien préciser les choses. La situation est compliquée, car les personnes ne viennent pas seulement du canton de Vaud, mais de partout. Un film va de plus être diffusé en suisse allemande pour promouvoir les sites touristiques en Suisse. Et c'est la Tine de Conflens qui va être présentée pour la suisse romande !

M. Stéphane Oulevay demande à qui il faut demander une autorisation pour installer un Food Truck 😉.

M. Alec Brechon précise qu'un représentant de la commune à le droit d'être reconnut par l'état pour mettre des amendes, qui iraient ainsi directement dans les caisses de la commune.

M. Yves Kübler propose d'enlever le pont pour obliger les gens à venir depuis La Sarraz pour visiter la Tine 😉.

M. Yannick Liniger remarque que l'écusson de la commune, sur le bâtiment communa,l est passablement défraichi et qu'il serait bien de lui donner un coup de neuf. Il demande également ce qu'il advient de la rénovation du baromètre et si celui-ci est perdu.

M. Jean-François Braissant lui répond que le baromètre n'est pas perdu et qu'il sera remis en place dès que possible.

M. Julien Wegmüller demande pourquoi, cette année, l'épareuse n'est pas passée plus tard, comme l'année passée, pour laisser fleurir les talus.

M. Christian Walther explique que l'année passée il s'agissait d'une expérience. Il y a eu un départ de chardons, embêtants pour les cultures. Cette année les choses ont été simplifiées.

M. Jean-Luc Guerry trouve que la commune pourrait être un peu plus assidue au sujet des avis mortuaires pour les personnes ayant travaillés pour la commune.

M. Jean-François Braissant , Syndic, annonce, à regret, que ce soir il n'y aura pas de verrée après le Conseil général.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h30

La Président du Conseil général — La secrétaire du Conseil général

Pascal Jaggi — Diane Raemy

CONSEIL GÉNÉRAL DE CHEVILLY — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE